

## FAITES LA DIFFÉRENCE AVEC VOTRE TESTAMENT

Faites-nous savoir quelle est votre volonté et nous veillerons à investir votre argent dans les projets qui vous sont les plus chers ; par exemple :



**Vous prenez en charge la totalité des frais de scolarité d'un ou de plusieurs enfants de son entrée dans nos Villages jusqu'à l'obtention de son diplôme et la signature de son premier contrat de travail.**

Nous accompagnons également nos anciens élèves dans leur recherche d'emploi par l'organisation de foires à l'emploi ainsi que par la mise à disposition de petites résidences dans lesquelles ils peuvent vivre gratuitement le temps de mettre un peu de sous de côté pour pouvoir subvenir à leurs besoins !



**Vous financez un bâtiment destiné à l'hébergement ou l'éducation de nos élèves.** Une plaque commémorative sera apposée sur le bâtiment financé.



**Vous financez nos cliniques et/ou nos formations professionnelles à orientation médicale.**



**Vous préférez que votre argent soit investi là où les besoins sont les plus grands.**



## LÉGUEZ L'ÉDUCATION POUR ASSURER UN AVENIR AUX ENFANTS

DE TOUT COEUR  
MERC!



Opération  
**Terre des Enfants**

Rue Marie de Bourgogne 52 bte 4 - 1000 Bruxelles  
02 230 16 37 - [info@operationterredesenfants.be](mailto:info@operationterredesenfants.be)  
[www.operationterredesenfants.be](http://www.operationterredesenfants.be)

*Vous pouvez aussi soutenir Opération Terre des Enfants de votre vivant en versant la somme de votre choix sur notre compte bancaire.*

**BE66 3300 5799 5243**

TOUT DON À PARTIR DE 40 EUROS EST DÉDUCTIBLE FISCALEMENT.



Opération  
**Terre des Enfants**  
Fondation d'Utilité Publique



**VOUS AVEZ LE POUVOIR  
DE TRANSFORMER LA VIE  
D'UN ENFANT**

Des millions d'enfants vivent dans cette pauvreté qui exclut, affame et stigmatise. Ces enfants grandissent dans l'insécurité et la faim sans accès à un logement décent, à l'électricité ou encore à l'eau. Face à la faim, ils ont pris le chemin du travail pour compléter le revenu familial et démontrent un sens des responsabilités adulte bien avant l'adolescence, s'inquiétant de gagner suffisamment d'argent pour pouvoir nourrir leurs plus jeunes frères et sœurs,...

Un enfant privé d'éducation et d'une alimentation équilibrée entame son chemin dans la vie avec de sérieux handicaps et ses chances de s'extraire de la pauvreté à l'âge adulte sont quasiment nulles.

**En inscrivant Opération Terre des Enfants dans votre testament, vous transformez la vie de ces enfants, de leurs familles et de leurs communautés.**

Opération Terre des Enfants offre à plus de 20.000 enfants issus de l'extrême pauvreté aux Philippines, au Mexique, au Guatemala, au Brésil, au Honduras et en Tanzanie ;

- une éducation secondaire et professionnelle,
- ainsi qu'un logement sécurisé, trois repas équilibrés par jour et des soins de santé.

L'accueil dans nos Villages est totalement gratuit pour chaque famille. Si vous décidez d'inscrire nos élèves dans votre Testament, contactez-nous pour que nous nous assurions que votre argent soit alloué à ce qui vous tient le plus à cœur !

**INVESTISSEZ DANS L'AVENIR DES ENFANTS**

**À TRAVERS UN DON  
DANS VOTRE TESTAMENT**



## L'IMPACT DE VOTRE SOUTIEN SUR LA VIE DE NOS ÉLÈVES

Arturo a grandi dans des conditions très difficiles dans la région de Veracruz au Mexique. Sans argent, sa famille souffrait de la faim. Dès l'âge de sept ans, Arturo devait travailler tous les jours dans les champs pour récolter du café et du sucre afin de gagner quelques pesos pour subvenir aux besoins de la famille.

En 2005, il rejoint notre Village pour garçons de Guadalajara. Il est sorti diplômé de notre Village en 2011 et a commencé sa carrière en tant que comptable chez IBM, grâce à la formation professionnelle dispensée dans notre Village. En parallèle, il entreprit des études supérieures et évolua dans un rôle d'auditeur financier.

Arturo peut aujourd'hui prendre à sa charge les besoins de ses frères et sœurs mais aussi de ses parents. Il aide toute sa famille à sortir de la pauvreté.

Arturo retourne régulièrement dans nos Villages pour témoigner de son parcours, inspirer et encourager nos nouveaux élèves et proposer son aide pour maintenir et continuer les projets.

Par sa scolarisation dans nos Villages, nous estimons qu'un enfant contribuera - plus tard - à améliorer la vie de 6 à 15 personnes de sa famille et de sa communauté !



## FAIRE UN DON DANS VOTRE TESTAMENT

Faire un testament, est la seule façon de vous assurer que vos volontés seront respectées après votre mort.

Un testament est l'acte écrit par lequel vous consignez vos dernières volontés et vos dispositions de partage de vos biens après votre mort. Il dresse éventuellement la liste des biens que vous réservez à chacun et désigne si vous le souhaitez la personne que vous avez choisie pour exécuter votre volonté.

Vous pouvez opter pour un testament olographe (écrit de votre main) ou un testament notarié, dressé par un notaire.

Il existe plusieurs façons de donner :

### Le legs universel

C'est la disposition par laquelle le testateur désigne un ou plusieurs bénéficiaires qui recevront l'ensemble du patrimoine, éventuellement réduit de la part réservataire des héritiers directs. Les légataires généraux n'héritent pas seulement des biens de la succession, mais aussi des dettes.

### Le legs particulier

Il s'agit de léguer un ou plusieurs biens déterminés, désignés précisément dans son testament, comme par exemple une somme d'argent ou un immeuble.

### Le legs à titre universel

Ce type de legs permet de transmettre une partie ou un pourcentage de son patrimoine, par exemple la moitié ou le quart, ou uniquement des biens mobiliers ou immobiliers.

### Le legs en Duo

Avec un legs en duo, vous léguiez (une partie de) vos avoirs à une bonne cause à condition que l'organisation bénéficiaire transfère un montant fixe, ou une partie de l'héritage, net de droits de succession, à un parent éloigné ou un ami. En pratique, le parent éloigné ou l'ami recevra un montant « net » plus élevé que ce qu'il aurait obtenu en cas de succession directe. La bonne cause bénéficie également de ce mécanisme.

**Attention:** le legs en duo a été supprimé en Région Flamande à partir du 1er juillet 2021.



### Tarifs de succession réduits pour les Fondations d'Utilité Publique dans les 3 régions :

Si vous habitez en Région Wallonne: 7 %

Si vous habitez à Bruxelles-Capitale: 7 %

Si vous habitez en Région Flamande: 0 % à partir du 1/07/2021.

### Le testament peut être modifié à tout moment.

Il peut être révoqué en totalité ou en partie ; il peut être modifié ; vous pouvez y ajouter de nouvelles dispositions ou même faire un nouveau testament.

### Veillez à ce que votre testament ne se perde pas

Dès qu'un notaire est mis en possession d'un testament, il est tenu de l'enregistrer dans une banque de données, dénommée « registre central des testaments » (CRT). Lors de cet enregistrement, seule l'identité complète de la personne qui a établi le testament est communiquée, pas son contenu.

Si vous souhaitez établir un testament vous-même, vous pouvez également l'enregistrer auprès du notaire.

*Pour en savoir plus, contactez-moi directement !*

*Isabelle Bister*

### Administrateur Délégué

02 230 16 37 - [isabelle@operationterredesenfants.be](mailto:isabelle@operationterredesenfants.be)

Rue Marie de Bourgogne 52 bte 4 - 1000 Bruxelles.



## FAITES-NOUS SAVOIR VOS INTENTIONS

Vous êtes tout à fait libre de nous partager ces informations. Ce que vous nous partagerez nous aidera à communiquer avec vous correctement et - le cas échéant - à adresser votre legs dans les projets qui vous tiennent à coeur.

- Opération Terre des Enfants est inscrit dans mon Testament.
- Je veux être contacté pour discuter des projets que pourrait financer mon legs.
- Je ne veux pas être contacté.
- Je suis intéressé(e) par un legs en faveur d'Opération Terre des Enfants et je souhaite être contacté pour avoir de plus amples informations.
- Je ne veux plus recevoir de documentation sur les legs. Je ne suis pas intéressé(e).

Votre nom complet

Votre adresse

Votre numéro de téléphone

Votre e-mail

**Renvoyez-nous ce formulaire complété à l'adresse suivante :**

À l'attention de Mme Isabelle Bister

Opération Terre des Enfants

Rue Marie de Bourgogne 52 bte 4

1000 Bruxelles.

**Ou contactez directement Mme Bister au +32(0)2 230 16 37**